Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2023.

CE-2023-247-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'*Amendement au bail initial* à intervenir entre 9026-7352 Québec inc., Fiducie familiale Lautin et la Ville de Terrebonne portant sur l'immeuble situé au 5611, boulevard Laurier, représentant un loyer annuel de 72 867,97 $, taxes incluses, pour l'année 2023, et ce, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1er juin 2023 jusqu'au 31 mai 2026, pour permettre une occupation partagée par le Comité d'aide aux Plainois et la Direction du loisir et de la vie communautaire, aux fins d'entreposage, le tout selon les termes et conditions prévus audit amendement au bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit amendement au bail, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 27 mars 2023

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

7.1

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	22 mars 2023 ** Déplacé à la séance extraordinaire du CE du 27 mars*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	27 mars 2023
Objet	Autorisation et signature d'une entente de prolongation et d'amendement pour le renouvellement du bail par la Ville de Terrebonne pour un immeuble situé au 5611, boulevard Laurier, à Terrebonne, partagé par le Comité d'aide aux Plainois et la Direction du loisir et de la vie communautaire (entreposage), pour une période additionnelle de trois (3) ans, représentant un loyer annuel de 72 867,97 $, taxes incluses, pour l'année 2023.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'amendement au bail original à intervenir entre la Ville de Terrebonne et 9026-7352 Québec inc. et Fiducie familiale Lautin, portant sur l'immeuble situé au 5611, boulevard Laurier, à Terrebonne, représentant un loyer total de 72 867,97 $, taxes incluses, pour l'année 2023, et ce, pour une durée de trois (3) années additionnelles débutant le 1er juin 2023 jusqu'au 31 mai 2026, pour permettre une occupation par le Comité d'aide aux Plainois ainsi que la Direction du loisir et de la vie communautaire (entreposage), selon les termes et conditions prévus au bail et audit amendement joints au dossier décisionnel, lequel amendement prévoit également une option de résiliation en faveur de la Ville de Terrebonne à compter du 1er juin 2025;

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit amendement de bail, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Signature numérique de
Robert Chicoine
Date : 2023.03.14
13:49:12 -04'00'

_____, Date : _____

Robert Chicoine, directeur général adjoint -
Développement et aménagement du territoire

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	22 mars 2023
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	27 mars 2023
Objet	Autorisation et signature d'une entente de prolongation et d'amendement pour le renouvellement du bail par la Ville de Terrebonne pour un immeuble situé au 5611, boulevard Laurier, à Terrebonne, partagé par le Comité d'aide aux Plainois et la Direction du loisir et de la vie communautaire (entreposage), pour une période additionnelle de trois (3) ans, représentant un loyer annuel de 72 867,97 $, taxes incluses, pour l'année 2023.

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne désire prolonger la durée prévue au bail signé pour la location de l'immeuble situé au 5611, boulevard Laurier, à Terrebonne, dont le bâtiment a une superficie approximative de 3 733 pieds carrés et le terrain de 15 937 pieds carrés, permettant de loger l'organisme communautaire Le Comité d'aide aux Plainois qui occupe une superficie d'environ 2 787 pieds carrés. La Direction du loisir et de la vie communautaire occupe quant à elle une superficie d'environ 946 pieds carrés pour de l'entreposage.

Les termes et conditions du bail demeurent les mêmes, à l'exception du loyer qui sera majoré comme prévu au bail, soit de 3 % par année.

La prolongation du bail sera effective à compter du 1er juin 2023, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'au 31 mai 2026. Les termes et conditions du bail demeurent les mêmes, à l'exception de l'ajout d'une option permettant à la Ville de résilier le bail à compter du 1er juin 2025, sans frais.

Historique des décisions

15 avril 2020 - CE-2020-367-DEC
Approbation du bail, pour permettre de loger l'organisme communautaire Le Comité d'aide aux Plainois, relativement au local situé au 5611, boul. Laurier, à Terrebonne (lot 1 887 301 du cadastre du Québec).

Description

Voici un résumé des conditions du bail concerné par le présent sommaire décisionnel :

- Locateurs : 9026-7352 Québec inc. et Fiducie familiale Lautin
- Bail original signé le 5 mai 2020
- Durée initiale : 3 ans, du 1er juin 2020 au 31 mai 2023
- Option de prolongation qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel : 3 ans, du 1er juin 2023 au 31 mai 2026.
- Loyer de base : 4 800 $ par mois la première année, augmenté de 3 % le 1er juin de chaque année, incluant durant la période de prolongation de 3 ans qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel.
- Loyer additionnel : 100 $ par mois pour les frais d'exploitation.

Articles du bail modifiés pour les fins de la prolongation :

Durée et terme (art. 3.1) : Exercice de l'option de prolongation pour une période de trois (3) années, à compter du 1er juin 2023 jusqu'au 31 mai 2026.

Options de résiliation (art. 3.3) : Ajout d'une option de résiliation à compter du 1er juin 2025, sans pénalité, suivant la transmission par le Locataire d'un préavis de douze (12) mois au Locateur.

À l'exception des articles 3.1 (Durée et terme) et 3.3 (Option de résiliation), tels que décrits ci-dessus, les dispositions du bail demeurent effectives et en vigueur.

Justification

Le projet d'amendement au bail initial a été validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

Le montant budgété pour 2023 pour ce bail est de 72 867,97 $, taxes incluses. L'année entière a été budgétée ainsi :

Loyer de base : 5 192,32 $ X 5 mois = 25 961,60 $
5 345,09 $ X 7 mois = 37 415,63 $

Total : 63 377,23 $ + taxes = 72 867,97 $

À noter que le loyer comprend une somme de 100 $ par mois pour les frais d'exploitation.

Montant du déboursé :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700$ et plus)

Année : 2023 Code budgétaire : 21500-2511 Montant prévu au budget : ,00 $

Durée du contrat : 3 ans

Année 1 : 72 867,97 $ (taxes incluses)

Autres années : 183 993,31 $ (taxes incluses)

Total : 256 861,28 $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : _____ Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : _____ Terme : ___ ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés : _____ $

☐ Excédents de fonctionnement affectés : _____ $ (préciser : _____)

☐ Paiement comptant des immobilisations : _____ $

☐ Fonds parcs et terrains de jeux : _____ $

☐ Fonds de roulement : _____ $ Terme : ___ ans

☐ Réserve financière : _____ _____ $

☐ Autres : _____ _____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☒ Transfert budgétaire	_____ $		_
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☐ No : _____ dépense de fonctionnement de plus de 105 700$

☐ No : _____ dépense d'investissement de plus de 0 $

Calendrier et étapes subséquentes

• Février 2023 : Autorisation et signature de l'amendement de bail initial par les représentants de la Ville.

• Fin du présent bail prévue le 31 mai 2023, et début de l'option de prolongation additionnelle pour trois (3) années à compter du 1er juin 2023 jusqu'au 31 mai 2026.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Validation juridique;
- Bail signé;
- Amendement du bail initial;
- Locateur – Résolutions;

- Locateur – Registre des entreprises.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Suzie Desmarais
Date : 2023.02.06 14:51:00 -05'00'
Version d'Adobe Acrobat : 2022.003.20314

_____ Date : _____

Suzie Desmarais, conseillère aux transactions immobilières
Direction générale

Approbateur :

_____ Date : _____

Robert Chicoine, directeur général adjoint -
Développement et aménagement du territoire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2023.

CE-2023-248-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Proposition de cession de servitude réelle et perpétuelle* d'utilité publique par Hydro-Québec en faveur de la Ville de Terrebonne, aux fins d'installation, d'exploitation et d'entretien d'une conduite maitresse d'aqueduc, affectant une partie du lot 2 440 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, située sur la côte de Terrebonne, représentant une superficie approximative de 2 552,34 mètres carrés, en contrepartie du paiement par la Ville d'un montant de 13 704,36 $, taxes incluses.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite proposition de cession, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2023

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

7.2

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	29 mars 2023 ** Séance annulée. Dossier devancé au CE extra d 27 mars 2023*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet :	Proposition de cession d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique par Hydro-Québec en faveur de la Ville de Terrebonne, aux fins d'installation et d'exploitation d'une conduite maîtresse d'aqueduc, affectant le lot 2 440 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, située sur la côte de Terrebonne, dont l'assiette de servitude représente une superficie approximative de 2 552,34 mètres carrés / SE-175.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif entérine une proposition de cession de servitude réelle et perpétuelle par Hydro-Québec en faveur de la Ville de Terrebonne, pour fins d'installation, d'exploitation et d'entretien d'une conduite maitresse d'aqueduc, affectant une partie du lot 2 440 058, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, située sur la côte de Terrebonne, représentant une superficie approximative de deux mille cinq cent cinquante-deux et trente-quatre centièmes mètres carrés (2 552,34 m^2), en contrepartie du paiement par la Ville de Terrebonne d'un montant de onze mille neuf cent dix-neuf dollars et quarante-trois cents (11 919,43 $), plus les taxes applicables;

Que le président ou la vice-présidente du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite proposition, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Signature numérique de
Robert Chicoine
Date : 2023.03.24
11:29:23 -04'00'

_____ **Date : _____**

Robert Chicoine, directeur général adjoint
Développement et aménagement du territoire

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	29 mars 2023
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet :	Proposition de cession d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique par Hydro-Québec en faveur de la Ville de Terrebonne, aux fins d'installation et d'exploitation d'une conduite maîtresse d'aqueduc, affectant le lot 2 440 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur la côte de Terrebonne, dont l'assiette de servitude représente une superficie approximative de 2 552,34 mètres carrés / SE-175.

CONTENU

Mise en contexte

Afin de permettre la réalisation de plusieurs projets de développement dans le secteur ouest de son territoire, la Ville de Terrebonne (la « Ville ») désire compléter des travaux visant notamment l'implantation d'une conduite d'aqueduc, entre l'usine de filtration d'eau potable de la Régie d'aqueduc inter municipale des Moulins (RAIM), située au 4445, côte de Terrebonne, jusqu'au boulevard Carmel, incluant le prolongement futur de l'avenue Pierre-Dansereau.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la Ville de Terrebonne doit acquérir des servitudes pour fins d'utilité publique. Un des terrains visés par ces servitudes est connu et désigné comme étant le lot 2 440 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur côte de Terrebonne, à l'ouest de la 43e Avenue, à Terrebonne (l'« **Immeuble** »), lequel appartient à Hydro-Québec (le « **Propriétaire** »). La Ville a approché le Propriétaire de l'Immeuble afin de conclure les termes et conditions d'un engagement à consentir une servitude en faveur de la Ville de Terrebonne. Le présent sommaire décisionnel vise ainsi à approuver ledit engagement et d'autoriser nos représentants à signer celui-ci.

Historique des décisions

14 décembre 2022 – CE-2022-1248-DEC – Octroi d'un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de construction d'une conduite maitresse

22 janvier 2015 – CE-2015-62-DEC – Mandat accordé au comité de coordination et de développement municipal (CCDM) pour amorcer les travaux visant à implanter une conduite d'aqueduc dans l'emprise des rues, entre l'usine de filtration d'eau potable sur la côte de Terrebonne de la RAIM, jusqu'au boulevard Carmel dans le secteur ouest de la ville, incluant la future avenue Pierre-Dansereau.

Description

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver un engagement par lequel le Propriétaire accepte de consentir à la Ville de Terrebonne une servitude réelle et perpétuelle permettant l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine d'aqueduc maitresse sur une partie de l'Immeuble. L'assiette de cette servitude constitue une partie de l'Immeuble, d'une superficie approximative de 2 552,34 mètres carrés, et est représentée sur le plan joint au présent sommaire (l'« **Assiette** »). La superficie exacte de celle-ci fera l'objet d'un mesurage à être effectué par un arpenteur-géomètre mandaté par la Ville, à ses frais, lorsque les travaux seront complétés. La servitude est consentie par le Propriétaire à la Ville en contrepartie du paiement par la Ville d'un prix de 11 919,43 $, plus les taxes applicables, conformément à la valeur marchande estimée par un évaluateur agréé. Ce prix représente à un taux de 50,27 $/m.c. (4,67 $/p.c.). Cette somme sera versée par la Ville au Propriétaire à la signature de l'acte de servitude.

La durée des travaux est estimée à trois (3) semaines, et ceux-ci devraient être terminés vers la fin avril. La Direction du génie a d'ailleurs obtenu l'approbation du Propriétaire pour l'installation de la conduite d'aqueduc.

À noter que le règlement d'emprunt numéro 720 concernant la construction d'une conduite maitresse d'aqueduc sur l'avenue Pierre-Dansereau et le boulevard des Plateaux, au montant de 12 741 000 $, a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 août 2020.

Justification

La Direction générale recommande d'approuver cet engagement à consentir une servitude en faveur de la Ville pour les motifs suivants :

- Cette servitude permettra de mettre en place une conduite maîtresse d'aqueduc.
- Cette nouvelle conduite d'aqueduc assurera l'approvisionnement adéquat en eau potable aux citoyens de la Ville.
- La valeur de la servitude est conforme à la valeur marchande.
- La proposition de cession de servitude a été préalablement validée par la Direction du greffe et des affaires juridiques le vingt-deux mars deux mille vingt-trois (22-03-2023).

Aspects financiers

Montant du déboursé :	13 704,37 $ (taxes incluses)

Année : 2023 Code budgétaire : _____ Montant prévu au budget : _____ $

Selon un rapport obtenu par un évaluateur agréé, membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, le coût de la servitude est estimé à 10 209,36 $, en date du 24 avril 2020, plus les taxes applicables, pour une superficie approximative de 2 552,34 mètres carrés, lequel coût représente 9,3

% de la valeur marchande de l'Immeuble estimée à un taux moyen de 462,85 $/m² (43 $/pi²) en 2020, majoré de 8 % en 2021 et de 8 % en 2022, pour un total de 50,27 $/m.c. (4,67 $/p.c.) pour la servitude, représentant un coût d'environ 11 919,43 $, plus les taxes applicables. À noter que le coût final de cette servitude sera déterminé lorsque la superficie réelle de l'assiette de la servitude aura été déterminée par un arpenteur-géomètre, après la fin de travaux.

Les crédits requis pour l'acquisition de cette servitude seront imputés tel que mentionné au présent sommaire décisionnel.

La valeur de l'Immeuble au rôle foncier en vigueur est de 122 200 $ (1,25 $/m² ou 0,12 $/pi²) pour une superficie de 97 726,7 mètres carrés.

☒ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : 10131 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 720 Terme : 15 ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ $	
☐ Excédents de fonctionnement affectés :	_____ $	(préciser : _____)
☐ Paiement comptant des immobilisations :	_____ $	
☐ Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ $	
☐ Fonds de roulement :	_____ $	Terme : ___ ans
☐ Réserve financière :	_____	_____ $
☐ Autres :	_____	_____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	_____ $	_____	_____
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☐ No : _____ dépense de fonctionnement de plus de 105 700$

☐ No : _____ dépense d'investissement de plus de 0 $

Calendrier et étapes subséquentes

- Approbation de la proposition de cession de servitude : Mars 2023
- Travaux d'installation de la conduite : Avril 2023
- Arpentage de l'assiette de la servitude : Printemps 2023
- Signature et publication de l'acte de servitude : 2023

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Fiche financière;

- Plan montrant approximativement la partie du lot 2 440 058 du cadastre du Québec qui fait l'objet de la servitude;
- Proposition de cession d'une servitude.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Suzie Desmarais
Date : 2023.03.24 09:39:32 -04'00'
Version d'Adobe Acrobat :
2022.003.20322

_____ **Date : _____**

Suzie Desmarais, conseillère aux transactions immobilières
Direction générale adjointe – Développement et aménagement du territoire

Approbateur :

Signature numérique de
Robert Chicoine
Date : 2023.03.24
11:30:15 -04'00'

_____ **Date : _____**

Robert Chicoine, directeur général adjoint
Développement et aménagement du territoire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2023.

CE-2023-249-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la demande de consentement entre 6383424 Canada inc. et la Ville de Terrebonne relativement à la vente du lot 6 045 021 du cadastre du Québec par 6383424 Canada inc. en faveur de Signature Reviviscence S.E.C., en vertu de diverses ententes intervenues entre la Ville et 6383424 Canada inc.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande de consentement, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2023

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

8.1

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	29 mars 2023 ** Devancé à la séance extraordinaire du 27 mars 2023*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Consentement par la Ville en faveur de 6383424 Canada Inc., relativement à la vente du lot 6 045 021 du cadastre du Québec à Signature Reviviscence S.E.C. en vertu de diverses ententes intervenues entre la Ville et 6383424 Canada Inc. / P-2016-10.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande de consentement pour la vente du lot 6 045 021 du cadastre du Québec, par 6383424 Canada inc. en faveur de Signature Reviviscence S.E.C., incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ladite demande, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

Signataire : Nathalie Reniers DGA Services corporatifs et sécurité urbaine 2023.03.24 07:33:46 -04'00'

_____ **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du greffe et affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	29 mars 2023
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet :	Consentement par la Ville en faveur de 6383424 Canada Inc., relativement à la vente du lot 6 045 021 du cadastre du Québec à Signature Reviviscence SEC, en vertu de diverses ententes intervenues entre la Ville et 6383424 Canada Inc. / P-2016-10.

CONTENU

Mise en contexte

Au fil des dernières années, la Ville de Terrebonne (la « Ville ») a conclu des ententes avec le promoteur 6383424 Canada inc. (Morguard) (« 6383424 »), dans le cadre du projet de développement immobilier de la Croisée urbaine. Les ententes qui sont intervenues avec le promoteur à ce jour se résument comme suit (les « Ententes »):

1. un Protocole d'entente selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux sur la rue Yves-Blais de l'intersection de la Montée des Pionniers jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Croisée Lot 6 045 023 du cadastre du Québec conclu entre 6383424 et la Ville daté du 18 avril 2019 concernant l'exécution, le financement et les garanties concernant les travaux municipaux sur la rue Yves-Blais (le « Protocole »);

2. une Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase de planification) — Projet Croisée Urbaine, conclue entre 6383424 et la Ville de Terrebonne datée du 9 février 2017 concernant la planification de l'Avenue Yves-Blais (la « Convention de planification »);

3. une Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase de conception) Avenue Yves-Blais (infrastructure) de l'intersection de la Montée des Pionniers jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Croisée, conclue entre 6383424 et la Ville datée du 21 décembre 2017, telle qu'amendée le 7 mai 2018, concernant la conception de l'Avenue Yves-Blais (la « Convention de conception »); et

4. une Convention de réalisation conclue entre 6383424 et la Ville (version finale du 8 juin 2017), datée du 30 août 2017 concernant le développement du projet Croisée urbaine (la « Convention de réalisation »).

Ces Ententes portent sur un ensemble de lots sur lequel le projet immobilier sera réalisé, appartenant au promoteur, soit 6383424, dont certains ont déjà été cédés à la Ville. Elles portent notamment sur le lot 6 045 021 du cadastre du Québec étant la propriété actuelle de 6383424. Aux termes des Ententes, il est prévu que le promoteur, 6383424, ne peut céder, vendre ou autrement transférer ses droits dans les lots qui sont visés par celles-ci à un tiers, sans obtenir le consentement préalable écrit de la Ville. Le promoteur désire procéder à la vente du susdit lot 6 045 021 du cadastre du Québec en faveur de Signature Reviviscence S.E.C. (l' « **Acheteur** »).

En effet, une transaction est prévue prochainement, aux termes de laquelle 6383424 procédera à la vente du lot 6 045 021 du cadastre du Québec en faveur de l'Acheteur. L'acte de vente notarié sera alors exécuté et publié au bureau de la publicité foncière pour la circonscription foncière de L'Assomption. Il est convenu entre les parties que l'Acheteur assumera les obligations du promoteur prévues auxdites Ententes à l'égard du lot 6 045 021 du cadastre du Québec, aux termes d'une convention d'assumation à intervenir. L'Acheteur devra développer un projet immobilier sur le lot, en conformité du Guide d'aménagement de la Croisée urbaine – approbation du plan d'ensemble - daté du 18 janvier 2017 et de la version modifiée du susdit Guide d'aménagement de la Croisée urbaine datée du 10 janvier 2019, approuvés par le conseil municipal de la Ville de Terrebonne le 19 août 2019 (résolution numéro 404-08-2019), et en conformité de la règlementation d'urbanisme applicable.

Préalablement à la clôture de cette transaction, le promoteur actuel, 6383424, requiert le consentement écrit de la Ville pour vendre le lot 6 045 021 du cadastre du Québec à l'Acheteur, en conformité des obligations qui lui incombent en vertu des Ententes.

Historique des décisions

2 février 2022 – CE-2022-86-DEC
Autorisation pour la vente du lot 6 045 022 par 6383424 Canada inc. en faveur de District Lachenaie S.E.C. une société affiliée de 9376-7739 Québec inc. (Habitations Trigone inc.).

25 novembre 2019 – 606-11-2019
Autorisation des ventes par 6383424 Canada inc. du lot 5 906 696 en faveur de Ressource de Lanaudière inc. et des lots 6 045 027 et 6 045 029 en faveur de Réseau Sélection Développement inc.

19 août 2019 – 404-08-2019
Résolution du conseil municipal approuvant l`ajout d`une annexe « B » au guide d`aménagement du plan d`ensemble de la Croisée urbaine.

18 avril 2019 – 147-04-2019
Résolution du conseil municipal approuvant le protocole d`entente selon le règlement sur les ententes relatives à l`exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux sur la rue Yves-Blais, de l`intersection de la Montée des Pionniers jusqu`à l`intersection de l`avenue de la Croisée.

20 décembre 2017 – CE-2017-1395-DEC
Résolution du comité exécutif autorisant la conclusion d`une convention préalable à la réalisation des travaux municipaux, phase conception, et sa résolution d`amendement numéro CE-2019-452-DEC du 17 avril 2019.

8 février 2017 – CE-2017-113-DEC
Résolution du comité exécutif approuvant la convention de réalisation entre la Ville et 6383424 Canada Inc. pour le développement du projet Croisée urbaine.

1er février 2017 – CE- 2017-83-DEC
Résolution du comité exécutif autorisant la conclusion d'une convention préalable à la réalisation de travaux municipaux, phase planification.

Description

Nous avons procédé à l'analyse de la demande de consentement et des obligations prévues aux Ententes qui incombent au promoteur actuel, en regard au lot 6 045 021 du cadastre du Québec visé par cette transaction. Certaines conditions ont été prévues à la demande de consentement, lesquelles se résument comme suit:

1) L'Acheteur assumera les droits et obligations de 6383424, stipulés aux Ententes, relativement au lot 6 045 021 du cadastre du Québec;

2) L'Acheteur acceptera de respecter le Guide d'aménagement de la Croisée urbaine – approbation du plan d'ensemble - daté du 18 janvier 2017 et toutes ses modifications incluant la version modifiée du Guide d'aménagement de la Croisée urbaine – approbation du plan d'ensemble - daté du 10 janvier 2019 approuvé par le conseil municipal de la Ville de Terrebonne le 19 août 2019 (résolution numéro 404-08-2019);

3) Le vendeur et l'Acheteur signeront une convention d'assumation aux termes de laquelle l'acheteur assumera les obligations du vendeur prévues aux Ententes;

La présente demande de consentement prévoit les conditions ci-dessus, et est conforme aux exigences de la Ville. Par conséquent, il y a lieu d'autoriser la signature de la demande de consentement pour permettre la vente du lot 6 045 021 du cadastre du Québec par 6383424 Canada inc. (Morguard) en faveur de l'Acheteur. En effet, l'Acheteur s'engage à respecter les conditions mentionnées à la demande de consentement et à respecter et assumer les Ententes existantes à l'égard de ce lot.

Justification

La Ville est justifiée de consentir à la vente du 6 045 021 du cadastre du Québec par 6383424 Canada inc. (Morguard) en faveur de l'Acheteur.

Une validation juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques est jointe au présent dossier décisionnel.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

- Signature par les parties de la lettre de consentement en faveur de 6383424 Canada Inc.
- Vente du lot 6 045 021 par 6383424 Canada Inc. à Signature Reviviscence S.E.C.
- Signature de la convention d'assumation par 6383424 Canada Inc. et l'Acheteur

- Réalisation des étapes relatives à la construction du projet de développement
- Réalisation d'un projet de construction

PIÈCES JOINTES

- Lettre de demande de consentement;
- Plan du lot 6 045 021 du cadastre du Québec;
- Convention de réalisation;
- Convention de planification;
- Convention de conception;
- Protocole;
- Vérification juridique.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : 22 mars 2023

Me Joëlle Ethier, notaire
Direction du greffe et des affaires juridiques

Endosseur :

Date : 23 mars 2023

Me Louis-Alexandre Robidoux,
Chef de division – affaires juridiques et assistant-greffier
Direction du greffe et affaires juridiques

Approbateur :

Signature numérique de
Jean-François Milot
Date : 2023.03.23
11:37:15 -04'00'

Date : _____

Me Jean-François Milot, greffier et directeur
Direction du greffe et affaires juridiques

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2023.

CE-2023-250-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Johannie Lapierre à titre de directrice et trésorière à la Direction de l'administration et des finances, à compter du 24 avril 2023, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. (ADEC).

QUE le salaire de madame Lapierre soit fixé au 1er échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 27 mars 2023

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

10.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	27 mars 2023
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	27 mars 2023
Objet	Approbation de l'embauche d'un directeur et trésorier, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction de l'administration et finances, à compter du 24 avril 2023.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'embauche de CAD-2023-04 à la Direction de l'administration et finances, à compter du lundi 24 avril 2023, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadre de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de CAD-2023-04 soit fixé à l'échelon 1 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire : Nathalie Reniers

Nathalie Reniers DGA
Services corporatifs et
sécurité urbaine
2023.03.27 08:27:45 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	27 mars 2023
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	27 mars 2023
Objet	Approbation de l'embauche d'un directeur et trésorier, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction de l'administration et finances, à compter du 24 avril 2023.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite de la promotion de madame Nathalie Reniers à titre de DGA, services corporatifs et sécurité urbaine, nous avons procédé à l'affichage interne et externe du poste de Directeur et trésorier à la Direction de l'administration et finances.

Historique des décisions

Description

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de CAD-2023-04, à la Direction de l'administration et finances à compter du lundi 24 avril 2023, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de CAD-2023-04 est fixé au 1er échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Deux (2) personnes de l'externe ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines, d'un (1) représentant de la Direction générale. Au terme du processus de sélection, incluant la passation de tests psychométriques puis d'une rencontre avec M. le maire, les membres du comité vous recommandent l'embauche de CAD-2023-04.

Aspects financiers
Poste budgétaire : 1133000000000021410000000133001
Calendrier et étapes subséquentes
La date d'entrée en fonction sera le lundi 24 avril 2023.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Isabelle Vaudry

Signature numérique de Isabelle Vaudry
Date : 2023.03.23 11:09:23 -04'00'

Date : _____

Isabelle Vaudry, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand 2023.03.23 11:18:34 -04'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam

Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2023.03.23 12:40:29 -04'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Nathalie Reniers

Nathalie Reniers DGA Services corporatifs et sécurité urbaine
2023.03.24 13:10:08 -04'00'

Date : _____

Nathalie Reniers, Directrice générale adjointe
Services corporatifs et sécurité urbaine

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2023.

CE-2023-251-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve les offres de service de chacun des cinq (5) remorqueurs énumérés ci-dessous pour les services de remorquage requis sur le territoire de la Ville, soit pour les secteurs 1 à 6 desservis par le Service de police, pour une période de trois (3) ans, selon les tarifications en vigueur pour chacune des années, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public SA23-10004.

- Secteur 1 : 9363-5431 Québec inc. / Remorquage J.P. Salvail
- Secteur 2 : Carrosserie 440 inc.
- Secteur 3 : Mécanique D'Chant, peinture, carrosserie inc.
- Secteur 4 : 9355-3113 Québec inc. / Remorquage FG auto cam
- Secteur 5 : 9363-5431 Québec inc. / Remorquage J.P. Salvail
- Secteur 6 : Groupe Lussier remorquage et transport inc.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2023

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

11.1

Direction responsable	Direction de la police
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	29 mars 2023 ** Devancé à la séance extraordinaire du 27 mars 2023*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Approbation des offres de services des cinq (5) remorqueurs pour les services de remorquages des secteurs 1 à 6, pour une période de trois (3) ans, selon les tarifications en vigueur pour chacune des années (appel d'offres public SA23-10004)

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif approuve les offres de service de chacun de cinq (5) remorqueurs pour les services de remorquages requis sur le territoire de la Ville, soit les secteurs 1 à 6 desservis par le service de police, pour une période de trois (3) ans, selon les tarifications en vigueur pour chacun des années, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public SA23-10004.

- Secteur 1 : 9363-5431 Québec inc /Remorquage JP Salvail
- Secteur 2 : Carrosserie 440
- Secteur 3 : Mécanique D'Chant peinture, carrosserie inc.
- Secteur 4 : Remorquage F.G. autocam
- Secteur 5 : 9363-5431 Québec inc / Remorquage JP Salvail
- Secteur 6 : Groupe Lussier remorquage et transport inc.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Nathalie Reniers DGA Services corporatifs et sécurité urbaine 2023.03.24 08:10:28 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de la police
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	29 mars 2023
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Approbation des offres de services des cinq (5) remorqueurs pour les services de remorquages des secteurs 1 à 6, pour une période de trois (3) ans, selon les tarifications en vigueur pour chacune des années (appel d'offres public SA23-10004)

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre des différentes opérations policières, la direction de la police doit retenir les services de remorqueurs pour effectuer divers remorquages, déplacements sur le territoire desservi par le service. (Secteurs 1 à 6)

À cet effet, deux (2) types de remorquages peuvent être effectués, d'où les différentes sources de tarifications possibles :

1. Remisages réguliers – Les tarifs applicables sont ceux de l'annexe A-1 du règlement de tarification de la ville (soit le numéro R0881 pour l'année 2023)
2. Remisages selon la Loi-12 - Les tarifs applicables sont ceux déterminés par le décret au Gouvernement du Québec.

Historique des décisions

Date de la séance – Numéro de la résolution
27 mai 2020 - CE-2020-510-DEC
SA20-10002 Contrat de 3 ans du 1er avril 2020 au 31 mars 2023

Description

L'appel d'offres 2023-10004 a été publié dans le *Journal La Revue* en date du 15 février 2023. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 7 mars 2023 et 6 offres de service ont été reçues. Cinq (5) offres de service ont été retenues.

NOM DES OFFRANTS	***OFFRE DE SERVICE DÉPOSÉE***
Carrosserie 440	√
Groupe Lussier remorquage et transport inc.	√
Remorquage F.G. autocam	√
9255-9590 Québec inc. / Autocam mécanique générale	√
Mécanique D'Chant peinture, carrosserie inc.	√
9363-5431 Québec inc / Remorquage JP Salvail	√

Justification

Liste des entreprises retenues pour les services de remorquages SA23-10004 :

Secteur 1 : 9363-5431 Québec inc /Remorquage JP Salvail
Secteur 2 : Carrosserie 440
Secteur 3 : Mécanique D'Chant peinture, carrosserie inc.
Secteur 4 : Remorquage F.G. autocam
Secteur 5 : 9363-5431 Québec inc / Remorquage JP Salvail
Secteur 6 : Groupe Lussier remorquage et transport inc.

Aspects financiers

Budget des activités de fonctionnement.

Des sommes déboursées par la ville dans ce dossier, environ 90% sont recouvrées lorsque le citoyen reprend possession de son véhicule. Les dépenses et les revenus des remorquages sont imputés dans leur poste respectif

Calendrier et étapes subséquentes

- Comité exécutif le 29 mars 2023
-

PIÈCES JOINTES

- DOC- CE
- Recommandation

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Maude Dagenais
Chef de section ressources matérielles

_____ **Date :** _____

Nom, poste
Direction

Endosseur :

_____ **Date :** _____

Nom, chef de division
Direction

Approbateur :

Joel Lamarche
2023.03.20
15:52:04
-04'00'

Joel Lamarche
Directeur du service de Police

_____ **Date :** _____

Nom, directeur/directrice
Direction